

00000 - Administration générale

**Proposition d'attribution de subvention et
d'approbation des termes de la convention
relative au système d'information géographique
GeoRhena pour la période 2018-2021**

Rapport n° CP/2018/192

Service gestionnaire :

E5 - Mission appui au pilotage

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider :

- d'attribuer une subvention de 35 000 € au Département du Haut-Rhin, porteur du projet de système d'information géographique transfrontalier GeoRhena, sur une période de 3 ans et demi ;
- d'approuver les termes du projet de convention relative au système d'information géographique transfrontalier GeoRhena sur la période allant du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2021.

Cette convention doit notamment permettre de garantir la pérennité des ressources financières permettant de maintenir le système d'information géographique du Rhin supérieur sans recourir aux financements européens.

Ce système d'information est l'aboutissement de 14 années d'engagement des partenaires français, suisses et allemands et se traduit aujourd'hui par un réseau solide de partenaires et un géoportail web permettant d'accéder à des données géographiques transfrontalières harmonisées et des cartes interactives sur le territoire sous mandat de la conférence du Rhin supérieur.

Georhena est le successeur du Système d'information Géographique du Rhin Supérieur.

Conçu initialement pour répondre aux besoins d'analyses géographiques et spatiales des groupes de travail de la Conférence du Rhin Supérieur, il s'est rapidement positionné comme centre de compétences en géomatique transfrontalière pour répondre aux besoins en données géographiques et cartes transfrontalières des administrations membres de la conférence, d'autres administrations locales, ainsi que des universités et des citoyens.

Les objectifs de GeoRhena sont :

- L'observation transfrontalière
- La visibilité du Rhin Supérieur : communication et partage de données
- L'appropriation de GeoRhena par les citoyens

Les données et cartes produites sont accessibles depuis un an via un portail web : www.georhena.eu. Actuellement 46 jeux de données et 24 cartes interactives y sont accessibles. Les données géographiques sont décrites et disponibles via les normes et processus décrits dans la directive européenne INSPIRE.

Des conventions successives, intégrant des aides Interreg, ont permis de co-financer ce projet jusqu'au 30 juin 2018. Ce projet s'inscrit désormais dans la durée indépendamment de projets ponctuels pouvant faire l'objet de financements européens.

Aujourd'hui, il s'agit de pérenniser le projet GeoRhena pour une période de 3 ans et demi : du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2021.

Le budget total pour cette période de 3,5 années est de 376 250 €. Le Département du Bas-Rhin participerait à hauteur de 9,3%, soit 35 000 €, répartis comme suit :

- 5 000 € en 2018 au titre du 2^{ème} semestre ;
- 10 000 € en 2019 ;
- 10 000 € en 2020 ;
- et 10 000 € en 2021.

Les propositions de subventions au titre des années 2019, 2020 et 2021 sont prévisionnelles sous réserve de l'inscription des crédits suffisants au budget départemental.

Les co-financeurs sont les suivants :

pour la France :

- la Préfecture de Région Grand Est ;
- la Région Grand Est ;
- le Département du Bas-Rhin ;
- le Département du Haut-Rhin, **porteur du projet** ;

pour l'Allemagne :

- le Land Rheinland-Pfalz - Ministerium des Innern und für Sport ;
- le Land Bade-Wurtemberg - Ministerium für Wirtschaft, Arbeit und Wohnungsbau ;
- le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald ;
- le Landkreis Emmendingen ;
- le Regionalverband Hochrhein-Bodensee ;
- le Regionalverband Mittlerer Oberrhein ;

pour la Suisse :

- le Kanton Basel-Stadt – Planungsamt ;
- le Kanton Basel-Landschaft –Leitung Aussenbeziehungen.

Les ressources affectées au projet et hébergées par le Département du Haut-Rhin sont constituées d'un ETP (équivalent temps plein) prenant en charge tous les aspects techniques et d'un demi ETP prenant en charge l'animation et l'organisation.

Le Département du Haut-Rhin, porteur du projet, sera tenu de remettre un rapport annuel à l'ensemble des partenaires co-financeurs au plus tard le 31 mars de chaque année.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|

| | | | | |
|-------|-------------|-------------|-------------|------------|
| 28901 | 65-65733-71 | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 5 000,00 € |
|-------|-------------|-------------|-------------|------------|

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant sur délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention au Département du Haut-Rhin pour le cofinancement du système d'information géographique du Rhin supérieur GeoRhena à hauteur de 35 000 € pour la période du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2021 selon la répartition annuelle suivante : 5 000 € au titre du deuxième semestre 2018, 10 000 € en 2019, 10 000 € en 2020 et 10 000 en 2021. Les subventions au titre des années 2019, 2020 et 2021 sont prévisionnelles sous réserve de l'inscription des crédits suffisants au budget départemental ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention, joint en annexe, relatif au système d'information géographique du Rhin supérieur GeoRhena et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY